



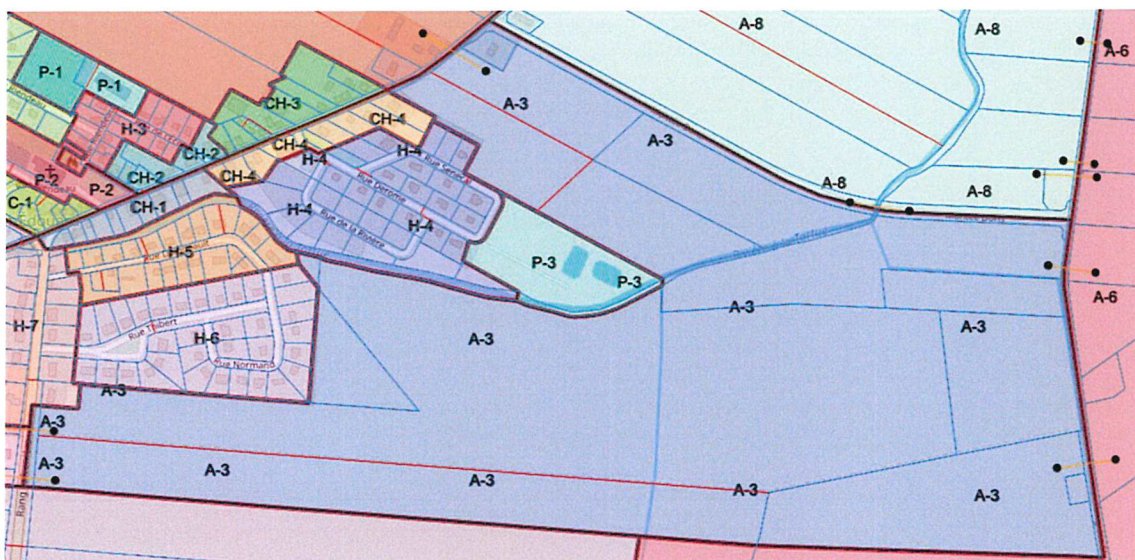
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-ÉDOUARD

ADDENDA

ADDENDA - AVIS PUBLIC de consultation aux personnes et organismes désirant s'exprimer sur le projet de règlement numéro 2023-324 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage 2015-259 afin de permettre les usages Garderie et école privée (223) et Garderie publique (332) dans la zone H-4»

Conformément aux articles 124 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, lors d'une séance tenue le 2 mai 2023, le conseil de la Municipalité de Saint-Edouard a adopté par résolution le premier projet de règlement numéro 2023-324 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage 2015-259 afin de permettre les usages Garderie et école privée (223) et Garderie publique (332) dans la zone H-4 ». Ce règlement a pour objet de permettre les usages Garderie et école privée (223) et Garderie publique (332) dans la zone H-4.

Ce règlement comporte des dispositions propres à une règlement susceptible d'approbation référendaire soit l'article 2. La zone H-4 est concernée et les zones A-3; CH-4; P-3 CH-1 et H-5 sont contiguës tel que montré au croquis ci-bas.





MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉDOUARD

ADDENDA

Avis est par les présentes donné de la tenue d'une assemblée publique de consultation le **30 mai 2023, à 18h30**, au 405C Montée Lussier, à Saint-Edouard. Au cours de cette assemblée, le maire ou un autre membre du conseil désigné par celui-ci expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Une copie du projet de règlement peut être consultée à l'Hôtel de Ville aux heures régulières d'ouverture ainsi que sur le site internet de la municipalité :

<https://www.saintedouard.ca/reglements-1>

Donné à Saint-Edouard ce 23 avril 2023

Édith Létourneau, Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée Édith Létourneau, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Edouard, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'addenda - avis public ci-haut le 23 mai 2023 conformément à la réglementation en vigueur

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 23e jour de mai 2023.

Édith Létourneau, Directrice générale et greffière-trésorière